



Doc. 14837
10 avril 2019

Situation des migrants et des réfugiés dans les îles grecques: il faut redoubler d'efforts

Amendement¹ n° 16

Mme Emine Nur GÜNAY, Turquie, Membres n'appartenant à aucun groupe politique
M. Akif Çağatay KILIÇ, Turquie, Membres n'appartenant à aucun groupe politique
Mme Serap YAŞAR, Turquie, Membres n'appartenant à aucun groupe politique
M. Mustafa YENEROĞLU, Turquie, Groupe des démocrates libres
M. Kamil AYDIN, Turquie, Membres n'appartenant à aucun groupe politique

Dans le projet de recommandation, à la fin du paragraphe 2.1, insérer les mots suivants:

«à condition que la Grèce respecte ses obligations découlant de l'Accord sur la lutte contre la criminalité, en particulier le terrorisme, le trafic de drogues illicites et l'immigration illégale et que l'UE respecte ses engagements au titre de la déclaration UE-Turquie».

Note explicative

Notre pays remplit pleinement ses obligations découlant de l'accord du 18 mars. De fait, plus de 268 000 migrants en situation irrégulière ont été détectés dans notre pays en 2018. Bien que le taux d'accueil de migrants en situation régulière soit très élevé, le nombre de migrants en situation irrégulière que la Grèce a pu renvoyer est très faible.

Déposé par:

GÜNAY Emine Nur, Turquie, NI
AYDIN Kamil, Turquie, NI
KILIÇ Akif Çağatay, Turquie, NI
YAŞAR Serap, Turquie, NI
YENEROĞLU Mustafa, Turquie, GDL

1. 2019 - Deuxième partie de session

